



Visa touriste et mariage.

Par **ACHOURI Thierry**, le **13/07/2017** à **09:07**

Bonjour à toutes et à tous,
Mon amie est en France avec un visa touristique valable jusque fin Juillet.
Peut on nous marier avec un simple visa touristique?
Si non quelles solutions se présentent à nous?
Est ce que mon amie pourra venir en France, travailler, si on se marie dans son pays d'origine (Tchad)?

Je vous remercie de vos réponses...

Par **Tisuisse**, le **13/07/2017** à **10:26**

Bonjour,

Voyez votre mairie et votre préfecture car vous ne pouvez pas vous marier en France avec un seul visa touristique.

Par **youris**, le **13/07/2017** à **17:45**

bonjour,

je ne partage pas la réponse de tisuisse.

vous pouvez vous marier même si votre épouse est en situation irrégulière, donc même avec un visa touristique même si ce n'est pas forcément facile et que cela dépend du maire qui peut demander une enquête au procureur.

"L'article 12 de la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et du citoyen protège la liberté du droit de se marier.

On ne peut empêcher quiconque de se marier et ce, quelque soit sa religion, sa couleur de peau, sa situation administrative. Chacun peut donc se marier quelque soit sa nationalité, que son conjoint soit en situation irrégulière ou sans papier."

source:

<https://bochnakian-bruno-avocat.fr/les-droits-des-etrangers-sans-papiers-en-france/se-marier-quand-sans-papier/>

salutations